Image not found or type unknown

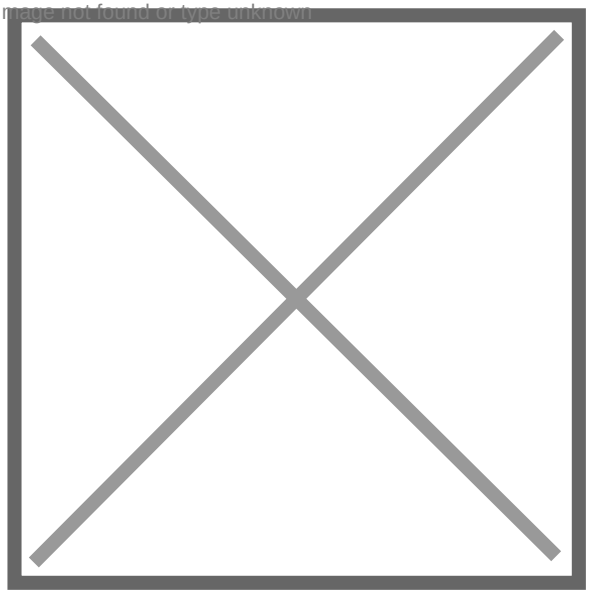

Litige avec mon centre de formation

Par **Aigaion**, le **24/12/2012** à **23:17**

Bonsoir.

J'explique mon cas. Depuis le 26 Novembre 2012, je suis en formation CQP-SSIAP 1. J'ai passé mon examen Jeudi et Vendredi de cette semaine. Mon examen m'a été refusé deux fois en pratique pour des raisons qui me semble abusives.

Mon premier cas à été une gestion de conflit, une dispute de couple entre deux individus qui fument dans un bâtiment. Je suis donc arrivé vers eux pour leur demander poliment d'éteindre leurs cigarettes. Après quelques minutes, la situation dérape et l'homme devient violent, autant envers moi qu'envers sa compagne. Alors qu'il tente de m’asséner un coup dans les bijoux de famille (sans déconner), je le maîtrise avec une clef de bras. Une fois entrée en salle de cours en attendant les résultat, j'arrive à mon tours, l'examinateur m'annonce un "inapte" pour mauvaise gestion de conflit et riposte jugée trop violente. Étonné, je demande des explications, on m'annonce que je n'avais aucun droit de défense, alors que l'article 122-5 du CPP dit bien qu'en cas de danger ou supposition de danger réel, un APS à le droit de maîtriser un individu, ce que j'ai fait.

Mon deuxième cas à été une inondation dans une cafétéria. Je me rend donc sur place et balise de terrain avec un cône orange dépliable et une bande de signalisation. Immédiatement après, je tape le bouton d'arrêt électrique. L'examinateur m'arrête et me dit de couper le courant à l'autre bout du bâtiment et me demande aussi de couper l'eau. Je m’exécute et demande à mon PC de m'indiquer la vanne d'arrêt d'eau, car je ne savais pas où elle se trouvait. A nouveau arrivé en salle de cours, on m'annonce un nouveau refus car j'aurais mis "trop de temps à couper le courant" alors que j'allais taper le bouton à coté du lieu d'intervention, mais l'examinateur m'a aussi dit que "si tu demandes à ton SSIAP 2 où est la vanne d'arrêt d'eau, il t'envois chier et te vire".

Le deuxième cas est flagrant à mes yeux, déjà, je doute fort que mon SSIAP 2 de vire pour une vanne d'arrêt, et encore moins qu'il m'envois chier, sauf s'il s’agît d'un débile congénitale. Ce qui m'a le plus choqué, c'est le coup du courant, l'examinateur qui était avec moi m'a envoyé à l'autre bout du bâtiment pour le couper alors que j'allais le faire à coté de la cafétéria, puis il me reproche d'avoir été trop long.

En bref, j'aimerai tout simplement savoir si il n'y à que moi que les deux refus choquent, et si j'ai un recours (CNAPS ou autre), car c'est tout à fait abusif a mes yeux.

J'ai déjà posé la question sur un forum spécialisé dans la sécurité privée, mon cas étonne également le responsable du forum, qui est gérant d'une entreprise de gardiennage. Selon lui, on essayerai de me faire payer le fait d'avoir eu un conflit avec deux formateurs suite à une dispute avec une camarade de formation, ce qui aurait imputé la décision du jury (sachant que le jury étaient les deux formateurs avec qui j'ai eu ce conflit)

Merci beaucoup.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés